



L'arrêté du 2 Janvier 2015 relatif aux droits d'inscription instaure des droits d'inscription différenciés selon que l'étudiant est européen ou non (tableau 2 en annexe) Lorsqu'un étudiant non Européen satisfait l'une des conditions ci-dessous il peut payer le même tarif qu'un étudiant Européen.

Pour appliquer ces exceptions, l'établissement doit vérifier la situation des étudiants de nationalité étrangère au moment de leur inscription. Le tableau ci-dessous liste les différentes conditions de non-assujettissement aux droits différenciés pour lesquelles les justificatifs requis sont décrits.

PIÈCES JUSTIFICATIVES À TRANSMETTRE AU Students Welcome Desk avant le 31/12.

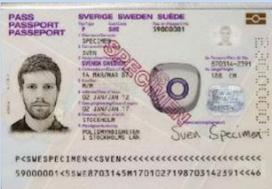
Joindre la(les) pièce(s) justificative(s) correspondant à votre situation.

The decree of January 2, 2015, on tuition fees introduces differentiated tuition fees depending on whether the student is European or non-European (table 2 in appendix) When a non-European student meets one of the conditions below, he or she may pay the same fee as a European student.

To apply these exceptions, the school must check the situation of foreign students at the time of registration. The table below lists the various conditions under which students are not subject to the differentiated fees, and describes the supporting documents required.

SUPPORTING DOCUMENTS TO BE TRANSMITTED TO THE STUDENTS WELCOME DESK BEFORE 12/31.

attach the supporting document(s) corresponding to your situation.

Article Applicable	Situation	Pièce justificative à fournir	Exemple
Art. 20	Vous étiez inscrit à CentraleSupélec en 2018-2019 :	Aucun justificatif à fournir	
Art. 3 Al.1°	<p>Vous possédez la nationalité de l'un des Etats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Etats de l'union européenne (U.E.) : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède. 	Pièce d'identité (carte d'identité, passeport)	
Art. 3 Al. 1°	<ul style="list-style-type: none"> Etats de l'espace économique européen (E.E.E.) : Islande, Liechtenstein, Norvège. 		
Art. 3 Al. 1°	<ul style="list-style-type: none"> Confédération Suisse 		
Art. 3 Al. 3°	<ul style="list-style-type: none"> Monaco 		
Art. 3 Al. 6°	<ul style="list-style-type: none"> Andorre 		

Article applicable	Situation	Pièce justificative à fournir	Exemple
<p>Art. 3 Al. 6°</p>	<p>Vous êtes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Québécois 	<p>Passeport canadien valide</p> <p style="text-align: center;"><u>Et</u></p> <p>carte d'assurance maladie québécoise valide (ancien ou nouveau modèle)</p>	
<p>Art. 3 Al. 2°</p>	<p>Vous êtes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Membre de la famille d'un citoyen de l'U.E., de l'E.E.E. ou de la confédération Suisse 	<p>Titre de séjour portant la mention : « Carte de séjour de membre de la famille d'un citoyen de l'Union / EEE / Suisse »</p> <p style="text-align: center;"><u>Ou</u></p> <p>« Carte de séjour –directive 2004/38/CE »</p>	
<p>Art. 3 Al. 3°</p>	<p>Vous êtes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Résident de longue durée titulaire d'une carte de résident 	<p>Titre de séjour portant la mention : « Carte de résident de longue durée – UE »</p> <p style="text-align: center;"><u>Ou</u></p> <p>« Certificat de résidence algérien »</p> <p style="text-align: center;"><u>Ou</u></p> <p>« Carte de résident »</p>	
<p>Art. 3 Al. 3°</p>	<p>Vous êtes étudiant mineur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Descendant direct d'un résident de longue durée <u>Ou</u> ▪ A charge d'un résident de longue durée 	<p>Titre de séjour portant la mention : « Carte de résident de longue durée – UE »</p> <p style="text-align: center;"><u>Ou</u></p> <p>« Certificat de résidence algérien »</p> <p style="text-align: center;"><u>Et</u></p> <p><u>Pour descendant direct</u> : Extrait d'acte d'état civil ou livret de famille, avec traduction française par traducteur assermenté</p> <p><u>Pour mineur à charge</u> : preuve de rattachement</p>	
<p>Art. 3 Al. 4°</p>	<p>Vous êtes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fiscalement domicilié en France depuis au moins deux ans, au 1er janvier précédant le début de l'année universitaire d'inscription <u>Ou</u> ▪ Une personne rattachée à un foyer fiscal domicilié en France depuis au moins deux ans, au 1er janvier précédant le début de l'année universitaire d'inscription 	<p><u>Si fiscalement domicilié</u> :</p> <p>Les dernier trois avis d'imposition de l'étudiant (adressés par l'administration fiscale durant l'été) ou avis de situation déclarative (ASDIR, document téléchargeable dès la télé déclaration) + titre de séjour valide</p> <p>Si rattaché à un foyer fiscal français :</p> <p>Les trois avis d'imposition du foyer fiscal domicilié en France auquel la personne est rattachée (adressés par l'administration fiscale durant l'été) ou avis de situation déclarative (ASDIR, document téléchargeable dès la télé déclaration)</p> <p>Et copie d'une déclaration des revenus sur laquelle <u>l'état civil de la personne rattachée doit être mentionnée</u>, en particulier si la déclaration a été faite par internet (la déclaration effectuée par internet est <u>disponible dans le compte fiscal particulier</u> et peut donc être réimprimée) + titre de séjour valide</p>	



Article applicable	Situation	Pièce justificative à fournir	Exemple
Art. 3 Al. 5°	Vous êtes : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Bénéficiaires du statut de réfugié 	Titre de séjour portant la mention : « Réfugié suivie de la nationalité »	
Art. 3 Al. 5°	Vous êtes une : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Personne dont le père, la mère ou le tuteur légal bénéficie du statut de réfugié 	Titre de séjour portant la mention : « Réfugié suivie de la nationalité » <u>Et</u> Extrait d'acte d'état civil ou livret de famille, avec traduction française par traducteur assermenté	
Art. 3 Al. 5°	Vous êtes : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Bénéficiaire de la protection subsidiaire 	Titre de séjour portant la mention : « Vie privée et familiale »	
Art. 3 Al. 5°	Vous êtes une : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Personne dont le père, la mère ou le tuteur légal bénéficie de la protection subsidiaire 	Titre de séjour portant la mention : « Vie privée et familiale » <u>Et</u> Extrait d'acte d'état civil ou livret de famille, avec traduction française par traducteur assermenté	